

## LES DOSSIERS SONT LANCÉS, LES AVANCÉES POUR LES PERSONNELS DOIVENT SUIVRE

Le projet de loi de finances 2013 se dessine maintenant avec précision. Rigueur aux Affaires étrangères avec une baisse confirmée de 600 ETP sur le triennum 2013-2015, dont la moitié sur les programmes 185 (diplomatie culturelle et d'influence) et 209 (solidarité à l'égard des pays en développement). Heureusement qu'il en est fini de la RGPP! Rappelons que, ces dernières années, le MAEE piloté par des fonctionnaires zélés, a déjà rendu beaucoup de postes. **On arrive donc aux limites d'un exercice périlleux dénoncé depuis le début par les syndicats de la FSU, les personnels réagiront.**

L'AEFE est épargnée sur le papier, priorité à l'éducation oblige: 425M sur le budget de l'Etat (+5,5M pour rémunérations et contribution à la part patronale des pensions civiles) et 95 recrutements hors plafond prévus (résidents tout réseau et contrats locaux EGD-la répartition n'est pas encore connue). Sur les personnels du siège, la réponse est plus prudente, rien de concret pour l'instant.

Et les avancées sur les dossiers dans tout ça ?

**De nombreuses échéances à venir et le SNES hors de France sera sur tous les fronts.**

- Les réunions du dossier ISVL des résidents de l'AEFE reprennent (voir ce même HDF info), la question de l'avantage familial est pour l'instant bloquée et il faudra toute la ténacité des personnels, avec le SNES/FSU, pour envisager de le faire avancer, que l'administration le veuille ou non.
- La fin des ponctions sur l'indemnité d'expatriation et l' ISVL en cas de congé maladie est à la signature, transmise à Matignon car il a fallu refaire tout le parcours ministériel.
- Le SNES a demandé un rapport d'étape sur les négociations ou refonte des grilles salariales et contrats des recrutés locaux. Là encore de nombreuses avancées sont nécessaires.
- Première rencontre très prochaine également du dossier qui conduira au nouveau processus sur l'aide à la scolarité

Dans les COM, après une première intervention à la DGRH du MEN qui sera suivie d'une autre consacrée uniquement aux COM, le SNES hors de France sera également reçu au Cabinet du Ministre des outre-mer. Là aussi, **les revendications des personnels et les dysfonctionnements actuels souvent engendrés par l'administration, y seront mis sur la table.**

Si l'on ajoute à cela la dimension nationale, avec la publication du rapport sur la concertation, la tenue des états généraux et la future loi sur l'éducation, les personnels auront du grain à moudre.

**La rentrée passée et les lignes tracées, l'administration doit maintenant prendre en compte les revendications des personnels et mettre sur la table des avancées concrètes. Le temps des annonces, des cadrages et des promesses est bien terminé, le SNES l'annonce d'ores et déjà : les personnels ne s'en contenteront pas.**

**Pour des résultats concrets sur les dossiers de tous les personnels, syndiquez vous et faites adhérer au SNES/FSU.**

*Paris, le 9 octobre 2012*



Secteur hors de France  
 téléphone : 33 1 40 63 29 41  
 télécopie : 33 1 40 63 28 31  
 site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
 courriel : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

### SOMMAIRE

1. Audience à la DGRH du Ministère de l'Education Nationale
2. FPMN du 27 septembre 2012 : déclaration du SNES/FSU et recrutement à Wallis et Futuna
3. ISVL : imposer des règles et revendiquer avec le SNES/FSU et les personnels
4. AEFE : nouvelles modalités de temps partiel
5. Mission Laïque Française (MLF) : CCP bilan du recrutement
6. Elections au CE et syndicalisation
7. Le SNES sur le terrain : Mauritanie

Annexes :

- Capacité et barres d'entrée à Wallis et Futuna
- Fiches de mise à jour des sections

H.D.F.  
 INFO  
 No 2

## 1. Audience à la DGRH du Ministère de l'Éducation nationale

Le SNES hors de France était présent lors d'une entrevue auprès de la DGRH du Ministère de l'Éducation nationale. Un point sur les COM y a été fait, portant sur les situations les plus urgentes. Les points ci-dessous reviennent sur les éléments urgents.

**Nouvelle Calédonie.** Le SNES, qui a demandé le retour du recrutement extra territorial à Paris, conformément à la convention, a **dénoncé ce recrutement inacceptable tant sur le fond que la forme** : aucun respect du paritarisme, instance non réglementaire et à périmètre variable, barème bafoué ou suivi seulement dans certains cas. Nous demandons une intervention immédiate (la DGRH va intervenir auprès du Vice recteur). La DGRH nous a par ailleurs confirmé que le décret de modification statutaire (CAP) était au Conseil d'État. Pour le SNES, si ce décret régularisera la situation concernant des opérations telles que la gestion de carrière, il ne résoudra en rien la question du recrutement extra territorial. Pour rappel, nous avons déposé un recours en annulation sur la note de service recrutement 2013.

### **Polynésie**

De manière générale, le **SNES a demandé un retour au respect des textes**. La question du droit d'option au congé administratif, par exemple, concocté par le Vice recteur a été soulevée et les irrégularités dénoncées. De même, pour les trop nombreux retards de paiement (IFCR des partants non versées depuis un an)

### **Mayotte**

Le SNES a réaffirmé pour Mayotte son mandat pour l'avenir du second degré. Sur la question de **l'attractivité**, nous demandons une augmentation de la durée de séjour, donc de l'ancienneté dans le poste, qui contribue aussi à la stabilité pédagogique (la DGRH a semblé entendre) mais aussi des conditions assouplies, voire automatiques de **renouvellement de séjour**. La DGRH a confirmé le projet d'indexation pour tous à Mayotte. Nos informations par ailleurs indiquent qu'il ne s'agit pas, avec celle-ci, de rogner sur le décret de 96. Le SNES a bien sûr rappelé la **question cruciale du manque de recrutement**. Trop de postes ne sont pas pourvus et cette question se réglera aussi par **des améliorations des conditions d'exercice**. Les règlements de compte sur les renouvellements ont été évoqués ainsi que l'accent mis sur les conditions générales d'éducation à Mayotte, mais aussi sur les conditions de vie.

Un point a été fait sur **la question du CIMM**, avec une demande du SNES pour une remise à plat du processus, des critères et une nécessaire transparence.

**Le SNES a également obtenu qu'une nouvelle audience, cette fois uniquement consacrée aux COM, ait lieu.** Nous vous tiendrons évidemment informés. Elle sera l'occasion de revenir sur **des points concrets (retard de paiement par exemple) qui n'ont pas pu être abordés**. Sur l'indemnitaire, le SNES hors de France va intervenir dans les services pour régler des situations individuelles. La nouvelle rencontre pourra aussi être l'occasion d'évoquer d'autres situations spécifiques, comme celles de Wallis et Futuna ou de Saint Pierre et Miquelon.

**Par ailleurs, le SNES hors de France sera très prochainement reçu au cabinet du Ministre des outre mer, en présence du conseiller social du ministère de l'Éducation nationale.**

Les démarches locales, l'action syndicale et les mobilisations dans les COM donnent tout leur sens à nos différentes interventions aux niveaux des ministères. Rejoignez le SNES et impliquez-vous dans les sections présentes dans les COM pour faire avancer efficacement tous ces dossiers.

## 2. FPMN du 27 septembre 2012 : déclaration du SNES/FSU et recrutement à Wallis et Futuna

### **WALLIS-ET- FUTUNA**

Les élections professionnelles d'octobre dernier, relatives au comité technique de Wallis-et-Futuna, correspondent à un renouveau du dialogue syndical au sein de cette collectivité d'outre-mer. Le SNES réclamait, depuis de nombreuses années, l'instauration d'une commission où pourraient se traiter les problèmes relatifs à l'Éducation sur ces îles.

Le premier CT du 5 mai 2012 a permis de soulever de nombreux problèmes récurrents :

- absence d'installation en EPS à Futuna,

- crédits alloués à l'achat des manuels très insuffisants avec, au final, pas de manuels pour les élèves ou des manuels obsolètes et usagés,
- vétusté des locaux particulièrement à Futuna (pas d'eau potable également),
- santé scolaire non assurée (ni médecin scolaire, ni assistante sociale à Futuna).

Des problèmes quotidiens donc rencontrés par les élèves et enseignants.

Concernant les renouvellements de séjour, le SNES demande que les collègues concernés en soient informés avant la période de participation au mouvement inter, et qu'en cas de non renouvellement, celui-ci soit motivé par le Vice-recteur et que le Comité Technique, seule instance de dialogue social, puisse être saisi. *Pour rappel : les avis de renouvellement, l'an dernier, sont parvenus aux nouveaux arrivants de 2011 le premier jour du mouvement inter (17 novembre) alors qu'ils étaient datés du 12 octobre à Paris.*

Enfin, nous réitérons, comme chaque année, avec l'espoir d'être enfin entendus, notre demande concernant la possibilité octroyée aux futurs collègues métropolitains ou issus des DOM, mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie ou affectés à Wallis-et-Futuna, d'être libérés de leurs obligations de servir au moins 10 jours avant leur départ. Une instruction des services du MEN aux recteurs s'avère indispensable. En effet, ces collègues ont déjà effectué une demi année scolaire et partent pour une autre entière avec, de surcroît, tous les problèmes d'adaptation et d'installation que cela implique.

**Le Ministère accède à la demande du SNES : une instruction sera adressée aux recteurs afin de libérer les enseignants recrutés une dizaine de jours avant la rentrée.**

### **Recrutement second degré sur Wallis-et-Futuna**

Concernant le mouvement, le SNES ne peut accepter que des postes de titulaires soient non pourvus, voire attribués à des contractuels, alors qu'un vivier existe sur la liste 1 (discipline concernée : documentation à Futuna).

Quelle est la pertinence de l'existence d'une liste 2 si le MEN n'y recourt pas lorsque la liste 1 est épuisée ? **Réponse ambiguë du Ministère, les situations des collègues sur liste 2 étant très disparates (détachement à l'étranger, non respect des conditions réglementaires liées au décret 96 exigeant une affectation hors COM de 2 ans entre deux séjours en COM...).**

### **NOUVELLE-CALÉDONIE**

Le SNES souhaite revenir sur la procédure de recrutement (publiée au B.O. n° 22 du 31 mai 2012) des personnels du second degré en Nouvelle-Calédonie. Pour rappel, le transfert de compétences en matière d'enseignement du second degré entre l'État et la Nouvelle-Calédonie est cadré par une convention. L'article 9 stipule que le mouvement extra-territorial des agents de l'État est géré par le Ministère alors que le mouvement intra est géré par le Vice-Recteur.

Le SNES a alerté le Ministère sur l'illégalité de la procédure adoptée, à savoir les phases extra et intra gérées par le Vice recteur. Le MEN ayant refusé de modifier la procédure de recrutement, le SNES a donc déposé un recours en annulation au Conseil d'État en juillet dernier. Affaire à suivre !

Comme nous le craignons, cette phase extra-territoriale organisée par le Vice-recteur s'est déroulée dans des conditions inacceptables, sans réelles méthodes de travail :

- Dans presque tous les groupes de travail qui se sont tenus depuis le 29 août dernier, la représentativité syndicale, issue des dernières élections professionnelles, a été totalement bafouée. Le Vice-recteur n'a autorisé la présence que de 3 représentants par syndicat et c'est seulement le 18 septembre dernier, lors du groupe de travail final, que le Vice-Recteur a convoqué la totalité des élus. Cependant, le Vice recteur a également entériné la présence de 3 représentants du syndicat local de la Fonction Publique Territoriale alors que le recrutement, quels que soient les groupes de travail, ne concerne que des cadres d'État.

- Classement des candidats en fonction des avis des inspecteurs présents et non respect du barème, pourtant établi par le Vice-recteur, comme si les postes à pourvoir étaient profilés.

Étant donnée l'illégalité de la procédure, l'absence de transparence de cette première phase de recrutement extra-territorial, mais aussi en l'absence d'instances officielles en Nouvelle-Calédonie (telles les CAPL) puisque les décrets relatifs à la déconcentration de la gestion des enseignants cadre d'État mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie n'ont toujours pas été publiés.

**Le SNES demande le rapatriement de tous les dossiers et leur traitement en FPMN à l'instar des années précédentes.**

**Le Ministère a pris note de nos revendications mais n'a pas souhaité s'exprimer sur ce dossier indiquant qu'il serait traité à un niveau supérieur. Le Ministère transmettra cependant aux organisations syndicales représentées en FPMN, la liste des enseignants mis à disposition de la Nouvelle Calédonie pour la rentrée de février 2013. Une délégation du SNES rencontrera prochainement le responsable du Ministère en charge de ce dossier.**

## **QUESTIONS**

Le Vice-recteur de Nouvelle Calédonie a présélectionné quelques candidats actuellement détachés à l'AEFE. En cas de recrutement, en novembre prochain, ces candidats seront-ils mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie par le Ministère ?

Si la politique de la DGRH a évolué, nous souhaiterions en être informés car, dans le listing des candidatures pour Wallis-et-Futuna, plusieurs candidats également détachés à l'AEFE, sont exclus du recrutement et placés sur liste 2.

**Réponse ambiguë du Ministère qui ne souhaite pas se prononcer définitivement.**

## **CIMM**

Lors de la CAPN du 29 juin dernier, le SNES avait interrogé le MEN sur les modalités de dépôt des dossiers de demande de CIMM. Les demandeurs ont en effet reçu des informations contradictoires de la part de l'administration. Nous demandons à nouveau au Ministère de clarifier la procédure concernant les demandes de CIMM.

Qui peut en faire la demande ? A qui l'adresser ? Comment ?

Nous demandons également que les cas de refus d'étude soient soumis à une CAPN.

**Le SNES estime que l'attribution du CIMM fait parti du champ de compétences des CAPN, l'obtention ou non du CIMM ayant une conséquence sur les mutations. Il semblerait que le Ministère assouplisse sa position antérieure par rapport à notre demande. Affaire à suivre. Suite à l'intervention du SNES, le Ministère va relancer les Vice Rectorats où sont toujours bloqués des dossiers de demandes de CIMM.**

(En annexe : tableau avec les capacités et barres 2013)

## **3. ISVL : imposer des règles et revendiquer avec le SNES FSU et les personnels**

L'arrêté du 19 septembre 2012 sur les indemnités d'expatriation et de résidence (IRE - IR personnels MAEE, IE expatriés AEFE) est paru pour application au 1<sup>er</sup> octobre 2012. Il a été suivi de près par l'arrêté du 27 septembre pour les indemnités spécifiques de vie locale (ISVL-AEFE) des variations en application à la même date.

Sur les IRE (et par rebond des ISVL), la note du MAEE indique qu'il s'agit des ajustements au titre du change-prix, correspondant à l'évolution des changes entre le trimestre de février à avril 2012 et le trimestre de mai à juillet 2012. L'arrêté intègre également l'évolution des prix entre le trimestre de novembre 2011 à janvier 2012 et le trimestre de février à avril 2012. Pour les tendances des changes, l'euro s'est déprécié vis à vis de la plupart des monnaies. Concernant les prix, la note stipule que « la progression à l'étranger est comme d'habitude plus rapide que l'inflation française »; que l'AEFE en prenne bonne note, le SNES ne manquera pas de lui rappeler. Enfin, à noter, le prochain ajustement change-prix interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au-delà de ces données de cadrage, on constate une variation globalement positive sur les IRE et l'ISVL. L'AEFE applique presque strictement les variations d'IRE et les décalages sont quasiment nuls, sauf en République dominicaine, où l'AEFE atténue la hausse (+4,7% ISVL contre 7,32 en IRE) ou en Espagne où la baisse d'IRE (-0,78) n'est pas répercutée. Peu de fortes baisses sauf au Brésil où la chute continue avec une baisse dépassant 9% ! Sur les variations positives, plusieurs zones sont au-delà des 5% d'augmentation (Djibouti +6, Egypte +9, Ethiopie 9,8, Guinée 6,75, Kenya 10, Laos 6,42, Madagascar 6, RDC 8,9, Tanzanie 5,3). Toutefois, toute conclusion, voire satisfaction hâtive est à exclure:

- comme le dit la note, il s'agit d'une variation globalement positive, notamment sous l'effet change/prix;

- les revendications des sections mobilisées n'ont pas été prises en compte. Pour ne citer que deux exemples, le Vanuatu, où malgré les belles paroles du coordonnateur de zone pour calmer les esprits, l'ISVL augmente de 0,5% (4€ mensuels!) ou la Colombie, où la revalorisation de 3,6% (application stricte de la variation MAEE) ne tient aucun compte des revendications des personnels et encore moins de leur nécessité.

**Tout reste à faire sur le dossier de fond.** Le SNES continuera à porter les revendications des personnels sur les variations intermédiaires, comme nous l'avons récemment rappelé à l'AEFE. Sur le dossier « refonte » les affaires reprennent et une nouvelle réunion se tiendra à l'AEFE le 10 octobre prochain. Pour mener à bien ces questions et surtout faire entendre efficacement la voix des personnels, les collègues doivent mobiliser encore et toujours sur la question, informer et agir au sein des établissements, en travaillant sur les budgets et la partie ISVL de la ligne rémunération. Ils doivent avant tout rester prêts à agir, car on se doute bien que le « calme » relatif qui a suivi dans le réseau les avancées arrachées par les personnels et le SNES en janvier 2012, ne durera pas. Mais tout dépendra de la volonté de l'AEFE à entendre ses personnels: tenons-nous prêts à la mobilisation sur le dossier ISVL car la nouvelle mouture engagera pour plusieurs années. Elle ne sera acceptable, pour le SNES-FSU, que dans la mesure où elle corrigera des injustices de niveaux et les insuffisances, tiendra compte des évolutions, des réalités et des nécessités en prise avec le coût de la vie locale.

#### **4. AEFE : nouvelles modalités de temps partiel**

Depuis quelques années, l'application du temps partiel à l'AEFE posait problème. Lors des débuts de l'Agence, les personnels ne pouvaient en bénéficier. L'action du SNES avait permis, à l'époque, de déroger à cette situation et dès 2001, une circulaire précisait que le temps partiel pouvait être accordé « à titre exceptionnel ». Se basant sur ce caractère exceptionnel, l'administration avait finalement mis des critères qui restreignaient considérablement l'attribution des temps partiels. La nouvelle circulaire, fruit d'un travail de concertation entre l'administration et les organisations représentées au Comité technique où le SNES a comme souvent été une force de proposition, est donc une avancée.

Tout d'abord, elle instaure pour la première fois **un temps partiel de droit** calqué sur celui qui existe au MEN, dans les cas d'une naissance ou d'une adoption d'un enfant et pendant les trois premières années ou pour donner des soins à un membre de la famille proche (conjoint ou PACS, enfant, ascendant atteint d'un handicap). Toutefois, l'administration limite ce droit aux membres résidant dans le pays d'exercice de l'agent. **Le SNES est intervenu pour rappeler qu'il n'existe pas à l'AEFE de congé permettant d'assister un ascendant ;** le temps partiel est bien souvent le seul moyen pour les personnels de l'Agence de faire face à des situations difficiles. **Dans chaque cas, il faudra veiller à fournir des justificatifs des situations.**

Toutes les autres situations relèvent du **temps partiel sur autorisation**, sous réserve de l'intérêt de service. Là encore, les justificatifs sont à fournir notamment lorsqu'il s'agit d'une raison médicale. Ils garantissent que la situation est clairement établie.

Sont exclus du temps partiel, les « personnels exerçant des fonctions qui comportent l'exercice de responsabilités, de formation, de conseil qui ne peuvent par nature être partagées ».

**Autre nouveauté : Il faut avoir enseigné un an à temps plein et de manière continue dans l'établissement, et non plus trois ans.** Ce délai ne s'applique que pour la demande initiale.

Les demandes doivent respecter le calendrier fixé par l'AEFE. Ainsi le **dépôt de la demande de temps partiel ou de reprise à temps plein pour l'année scolaire suivante est à faire en novembre.**

Si le texte apporte des avancées certaines, il convient de voir comment s'opèrera son application. Il faut donc rester vigilant. **Le SNES interviendra tant localement que nationalement, comme nous l'avons toujours fait, pour que ce droit des personnels soit effectif.**

**Les personnels qui souhaitent demander un temps partiels peuvent obtenir des informations complémentaires et des conseils auprès de la section SNES de leur**

établissement qui a reçu l'ensemble des informations contenues dans la circulaire de l'AEFE.

D'autre part, nous rappelons que les personnels ne doivent pas s'autocensurer. Si des cas particuliers ne sont pas pris en compte, avertissez votre section et le SNES HDF.

## 5. Mission Laïque Française (MLF) : CCP bilan du recrutement

Une Commission centrale paritaire (CCP) s'est tenue le 2 octobre au siège de la MLF à Paris. Le directeur adjoint de la MLF a présenté un bilan du recrutement de l'année passée. A la demande du SNES, un point a été fait sur l'établissement Voltaire à Doha (Qatar), le réseau OSUI et les futurs contrats mis en place notamment au sein du réseau MLF Espagne.

### Bilan de recrutement pour la rentrée 2012

1561 candidatures validées (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré confondus) pour au final une cinquantaine d'enseignants du second degré recrutés.

	EE	MLF (EPR)	OSUI	(*) ADHERENTS + COOPERATION	TOTAL
Chefs d'établissement		1	2	1	4
Administratifs		1			1
CPE	1				1
Professeurs des écoles	39	15	8	6	68
Instituteur			1		1
PEGC	1				1
Certifiés	22	9	6	5	42
Agrégés	2			1	3
PLP	1	3	3		7
MA	1				1
RETRAITE	1				1
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>130</b>

Dont : 16 couples en EE - 2 couples dans le réseau MLF (EPR) - 1 couple dans le réseau OSUI - 1 couple dans le réseau ADHERENT.

(\*) ANGOLA : 1 certifié, 1 personnel de direction - ARABIE SAOUDITE/Djeddah : 2 PE, 1 certifié - Etats-Unis/Houston : 3 PE, 1 certifié, 1 agrégé - LIBAN/Nabatieh : 1 PE/directeur, 2 certifiés.

La MLF s'est félicitée de la transparence du recrutement, la quasi-totalité des enseignants recrutés l'ayant été à partir du vivier des pré sélectionnés lors de la CCP de mars dernier. Nous n'avons pu cependant vérifier la transparence vantée par le directeur adjoint n'ayant reçu avant commission (ni à la CCP bilan de juin dernier d'ailleurs) aucun document synthétique concernant le recrutement et les justifications des candidats retenus.

**Le SNES est intervenu sur les modalités du recrutement à venir.**

La période de **saisie des vœux** a été étendue : du **19 novembre au 20 janvier**.

La CCP concernant le renouvellement des missions des personnels en école d'entreprise aura lieu le 12 novembre prochain ce qui permettra d'actualiser la liste des postes vacants contrairement à l'an dernier.

Une liste de **postes supplémentaires** (vacants ou susceptibles d'être vacants) sera **mise en ligne à partir du 15 janvier 2013** et la date butoir de saisie de ces postes supplémentaires a été fixée au 25 janvier 2013.

La liste des candidatures validées sera transmise aux organisations syndicales représentées à la MLF (pour rappel : FSU [SNES et SNUIPP] : 4 sièges ; UNSA : 1 siège) mi février et la **CCP de pré sélection** des candidatures a été fixée au **11 mars 2013**.

### Déroulement des entretiens

Suite à la CCP de pré sélection, la direction de la MLF effectue un premier filtrage des dossiers et convoque les candidats à des entretiens.

Pour les écoles MLF et celles du réseau OSUI, une délégation de chefs d'établissements se déplace à Paris. Les frais de déplacement des candidats convoqués étant à leur charge, la MLF pourra

organiser des entretiens par skype (ou téléphone) pour les enseignants exerçant dans des zones très éloignées de la métropole.

Concernant les écoles d'entreprise, la MLF contactera les candidats pour organiser un entretien puis transmettra les dossiers retenus à la DRH des entreprises.

Le SNES a demandé à la MLF de ne pas exclure les candidats exerçant en DOM/COM comme cela l'a été l'an dernier et ce, pour des raisons financières concernant notamment la non prise en compte totale des frais de déménagement en cas de recrutement dans une école d'entreprise.

Pour rappel, les candidats exerçant déjà au sein de la MLF, doivent faire acte de candidature s'ils souhaitent muter à l'interne. Ils ne feront pas l'objet d'une convocation à entretien.

Le SNES a demandé la tenue d'une CCP intermédiaire vers mi avril afin de faire un premier point suite aux entretiens et aux remontées des chefs d'établissement.

Comme chaque année, une CCP bilan se tiendra en juin 2013.

### **Situation au lycée Voltaire de Doha au Qatar**

Suite à la fin du mandat de gestion de la MLF décidée de façon unilatérale par le Président du comité de gestion qatari à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, la MLF n'exerce désormais plus de responsabilités financière et administrative sur cet établissement. Néanmoins, durant une période transitoire d'un an, et après accord du MEN, les personnels qui ont signé une convention d'expatriation avec le lycée (étant désormais leur employeur direct) sont placés dans une position équivalente au détachement direct avec droit à la retraite et non interruption de la carrière.

Une mission organisée conjointement par le MEN et le MAEE se rendra prochainement dans cet établissement afin de décider de maintenir ou non l'homologation concernant la partie lycée. Dans ce contexte incertain, nous ne pouvons que conseiller aux enseignants toujours en activité dans cet établissement de faire, par précaution, une demande de réintégration pour la rentrée 2013. La fin de l'homologation signifierait, en effet, la fin du détachement direct avec les droits qui lui sont liés.

### **Projets de contrats locaux pour les enseignants du réseau MLF Espagne**

Rappelons qu'en juin dernier, la MLF avait annoncé sa volonté de basculer les enseignants en contrat MLF du réseau Espagne à des contrats locaux et ce, pour des raisons financières et fiscales liées entre autres à une soi-disant réglementation européenne. En juin dernier, comme en 2008 lors de la première tentative, le SNES s'était vivement opposé à ce changement où les actuels détachés MLF du réseau Espagne ne pourraient qu'être perdants. Ce projet s'inscrit dans un plan plus vaste où serait concernée la plupart des établissements MLF hors OSUI.

La direction de la MLF, consciente des inquiétudes que soulèvent ce projet, organise une rencontre avec le SNES vendredi 12 octobre en présence d'experts appartenant à deux cabinets d'avocats français et espagnol afin de présenter divers documents (convention d'expatriation et son avenant, statut commun applicable aux personnels détachés, contrat de travail).

Le SNES sera très vigilant quant au respect des droits des collègues et des futures conditions financières qui seront présentés lors de cette commission.

### **Réseau OSUI**

Le SNES souhaitait interroger la Direction de la MLF sur un certain nombre de dysfonctionnement relatifs à l'organisation de la formation des personnels (tutorat, conseillers pédagogiques...)

Une mission de la MLF aura lieu la semaine prochaine au Maroc où les collègues ne manqueront pas d'interroger la Direction de la MLF sur sa volonté de **limiter à 3 le nombre total / consécutif de contrats OSUI (durée actuelle de 3 ans) actuellement à reconduction tacite.**

Le SNES a réitéré sa demande de décharge syndicale pour ses représentants OSUI. Le Directeur adjoint s'est dit favorable à l'octroi de quelques demi journées à l'année afin que nos représentants puissent se rendre dans des établissements éloignés pour y animer des heures mensuelles d'information syndicale. Cette timide avancée ne sera cependant effective qu'à la condition que les chefs d'établissements reçoivent des instructions claires de la part de la MLF.

## **6. Elections au CE et syndicalisation**

En ce début d'année, les changements sont nombreux et de nouveaux personnels arrivent dans les établissements. Cet état de fait détermine aussi des modifications importantes pour notre activité syndicale.

Nous devons intégrer ces nouveaux collègues qui bien souvent acceptent de prendre des responsabilités dans des conditions difficiles. Le SNES HDF les encourage et entend les soutenir mais pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de toutes les informations disponibles. Beaucoup de sections se sont réunies et nous ont envoyés les fichiers hors de France niveau pays ou section d'établissement après avoir procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Il est indispensable que nous ayons ces données pour maintenir le contact entre le secteur HDF à Paris et le terrain. C'est pourquoi nous vous invitons si cela n'a pas encore été fait, à remplir le (s) formulaire (s) que vous trouverez en annexe.

**Le SNES tire sa force de sa représentativité tant localement que nationalement.** Le SNES parce qu'il constitue la colonne vertébrale du syndicalisme dans les établissements français de l'étranger et dans les COM ne doit pas hésiter à affirmer son identité et sa singularité par la constitution de listes indépendantes. Opter pour des listes syndicales, faire campagne, affirmer son programme par une profession de foi est indispensable pour maintenir la cohésion nécessaire à l'action. Le syndicat permet par ses HDF infos, les stages, la communication des informations, d'avoir une vision d'ensemble (du local au national et inversement) de réagir et de faire respecter la légalité. Seules sont prises en compte par l'AEFE les listes de syndiqués et notre administration connaît bien l'influence du SNES. C'est d'abord en réunissant les syndiqués et ceux qui aspirent à l'être que l'on peut parvenir à constituer ces listes puis à gagner les élections.

**Le SNES tire son indépendance financière de ses adhérents.** Le SNES HDF a sur ce plan connu d'excellents résultats ces dernières années en enregistrant une hausse constante de son nombre de syndiqués mais nous devons continuer. Il faut donc mettre à profit les réunions d'informations (heure d'infos ou réunion de section) pour proposer la ré adhésion et l'adhésion aux collègues. Les collègues se syndiquent parce qu'ils approuvent les actions et les revendications du SNES (voir HDF infos n°1) mais aussi parce qu'ils considèrent que le SNES est le plus efficace pour les aider dans tous les aspects de leur carrière. **C'est aussi par souci d'efficacité qu'il est indispensable de transmettre au plus vite au SNES HDF les cotisations que vous aurez recueillies. Les adhérents doivent pouvoir compter sur leur carte syndicale et les services qui vont avec au plus tard trois semaines après avoir cotisé.**

La syndicalisation concerne chacun d'entre nous car son niveau déterminera la capacité que nous aurons à défendre le service public de l'étranger, à aider les collègues et à améliorer les conditions de travail et de vie de tous.

**Votez et faites voter pour les listes SNES.  
Syndiquez vous et proposez l'adhésion au SNES.**

## **7. Le SNES sur le terrain : Mauritanie**

En Mauritanie, Roger FERRARI qui effectuait une mission de coopération auprès d'un syndicat mauritanien a participé à la réunion de rentrée du SNES.

Après un échange sur le nouveau bureau du SNES Mauritanie, les collègues présents ont procédé à la désignation des représentants des syndicats de la FSU dans les différentes instances : CCPL, CLB, CE et commission recrutés locaux.

Les responsables du SNES ont fait ensuite un premier bilan de la syndicalisation. Le premier envoi de cotisations marque déjà une progression par rapport à l'année dernière.

Pour la présente année, le SNES Mauritanie fera porter son action surtout sur l'augmentation de l'ISVL.

Patrick Soldat  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,  
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.



## WALLIS-ET-FUTUNA : CAPACITÉS ET BARRES 2013

DISCIPLINES	WALLIS		FUTUNA		Remarques
	Nombre Postes	Barre	Nombre Postes	Barre	
DOCUMENTATION	2	540	2	40	2 postes non pourvus (1 à Wallis et 1 à Futuna)
PHILOSOPHIE	PPV		PPV		
LETTRES CLASSIQUES	PPV		PPV		
LETTRES MODERNES	PPV		2	220	
ANGLAIS	1	-	2	349	2 postes bloqués (1 à Wallis et 1 à Futuna)
ESPAGNOL	2	170	2	309	2 postes pourvus seulement faute de candidats remplissant les critères
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	3	230	PPV		
S.E.S.	PPV		PPV		
MATHÉMATIQUES	PPV		PPV		
TECHNOLOGIE	PPV		PPV		
SCIENCES PHYSIQUES	PPV		PPV		
S.V.T.	2	250	PPV		
ÉDUCATION MUSICALE	1	-	PPV		Aucun(e) candidat(e)
ARTS PLASTIQUES	PPV		PPV		
S.T.M.S.	PPV		PPV		
ÉCO GESTION A	PPV		PPV		
ÉCO GESTION B	PPV		PPV		
ÉCO GESTION C	PPV		PPV		
C.P.E.	1	380	PPV		
E.P.S.	3	349	PPV		
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		<b>8</b>		<b>7 postes non pourvus à divers titres (cf. remarques ci-dessus) PPV : Pas de Poste Vacant</b>

## ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

PAYS :

Date de la rentrée scolaire : / /

### SECTION D'ÉTABLISSEMENT (S1)

Avez-vous reçu régulièrement nos informations ?..... Oui  Non

L'adresse d'expédition était-elle correcte ?..... Oui  Non

**ÉTABLISSEMENT :** ..... N°Tél. : .....

Adresse Établissement : .....

Tél. Section : ..... Télécopie : ..... Adresse Internet : / /

**NOM DU SECRÉTAIRE :** .....

Adresse Personnelle : .....

N°Tél. perso : / / \* peut-on le communiquer Oui  Non

N°Télécopie : / /

adresse Internet : / /

**NOM DU TRÉSORIER :** ..... N°Tél. Pers. : .....

Adresse Personnelle : .....

N°Tél. perso : / / \* peut-on le communiquer Oui  Non

N°Télécopie : / /

adresse Internet : / /

**NOMBRE DE SYNDIQUES EN 2011-2012 :** / /

**OBSERVATIONS :**

.....  
.....  
.....

\* Répondre impérativement

**A RETOURNER AU S.N.E.S. HORS DE FRANCE**

[hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu) – Télécopie : 33 1 40 63 28 31

## ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

PAYS :

Date de la rentrée scolaire : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

### SECTION HORS DE FRANCE AU NIVEAU D'UN PAYS

Avez-vous reçu régulièrement nos informations ? ..... Oui  Non

L'adresse d'expédition était-elle correcte ? ..... Oui  Non

#### ADRESSE DE LA SECTION POUR L'ENVOI DU COURRIER SYNDICAL :

.....

.....

Tél. : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / Télécopie : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / Adresse Internet / \_\_\_\_ /

**NOM DU SECRÉTAIRE :** .....

Adresse Personnelle : .....

.....

N°Tél. perso : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \* peut-on le communiquer Oui  Non

N°Télécopie : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / adresse Internet : / \_\_\_\_ /

**NOM DU SECRÉTAIRE ADJOINT :** .....

Adresse Personnelle : .....

.....

N°Tél. perso : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \* peut-on le communiquer Oui  Non

N°Télécopie : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / adresse Internet : / \_\_\_\_ /

**NOM DU TRÉSORIER :** ..... N°Tél. Pers. : .....

Adresse Personnelle : .....

.....

N°Tél. perso : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \* peut-on le communiquer Oui  Non

N°Télécopie : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / adresse Internet : / \_\_\_\_ /

**NOMBRE DE SYNDIQUES EN 2011-2012 :** / \_\_\_\_ /

\* Répondre impérativement

#### OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

**A RETOURNER AU S.N.E.S. HORS DE FRANCE**

**[hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu) – télécopie : 33 1 40 63 28 31**